SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement nº 685-2020-A intitulé : *Règlement nº 685-2020-A modifiant le règlement nº 685 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et pour fixer les conditions de perception* adopté lors de l'assemblée extraordinaire du 23 mars 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 26 MARS 2020

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière